

Remarques sur le PV du 8 février 2024

Expéditeur : Gery Skrzypczyk (gery.skrzypczyk@gmail.com)

À : maire@ville-etrechy.fr

Cc : fanny.mezaguer@gmail.com; rmlecocq@aol.com

Date : mercredi 27 mars 2024 à 11:22 UTC+1

Bonjour Monsieur le Maire,
Voici nos remarques concernant le dit Procès verbal

- 1) la date n'est pas le 16/11/2023 mais le 14/12/2023
- 2) le pouvoir de M.Yris a été donné à M.Hassan et non M.Martin
- 3) en page 2 sur l' intervention M.Garcia : Ce moment a été assez confus avec l'introduction d'une **notion d'emprunt à tiroir qui ne se trouve pas mentionné avec un montant global de 1,5M€ qui a été cité clairement en séance.**
- 4) en page 3 intervention M.Garcia : Les montants ne sont pas négligeables pour un Procès Verbal, mais ils n'ont pas été reportés à savoir : **la hausse de l'énergie à couté 120K€, AC en perte on a eu 90K€**
- 5) en page 3 intervention M.Garcia sur les problèmes de secrétariat. Ce passage n'apparaît pas : **cela fait quelques mois que nous sommes sans secrétaire de direction suite à la non reconduction du contrat qui pouvait exister donc le recrutement a été effectué, la volonté si nous avons été quelques mois sans secrétaire de direction c'était voulu pour prendre le temps pour avoir le bon profil sans précipitation. Le Maire remercie les agents qui assurent le secrétariat en plus, dont le DGS. La secrétaire de Direction devrait arriver courant mars.**
- 6) en page 4 M. GARCIA précise que le coefficient correcteur EES ne retrouve pas l'explication de notre Maire, par contre à la place nous avons une explication qui semble rédigée à postériori. Anomalie, le PV n'a pas à être complété.
- 7) page 5 M. GARCIA dit que sur le stade, des travaux supplémentaires.... **L'intervention de M.Martin n'a pas été reprise et de manière générale sur cette question de M.Skrzypczyk, la retranscription n'est pas fidèle à l'échange.** Il est donc important de considérer le mail que EES vous a envoyé ce 22 mars demandant une explication sur les 793794 € d'écart pour les 2 seules lignes formées par la piste d'athlétisme et le terrain synthétique de ces derniers ROB.
- 8) en page 6 : il est dommage de se priver des explications préalables données par M. le Maire ceci pouvant est fort utile pour nos concitoyens qui lisent le Procès verbal
- 9) en page 6 :Cela n'a pas été dit en séance : Il y a des ajouts comme précédemment cités. Ici on parle de 3 dossiers, pourquoi 3 , ce chiffre apparaît , je ne vois pas pourquoi on ajoute des phrases , on en retire d'autres... Est ce l'esprit d'un PV ?. Si l'explication donnée par la personne qui a le micro n'est pas claire on n'a pas à la modifier.
- 10) page 6 : l'intervention de Mme Borde n'est pas retranscrite intégralement, elle cite que **nous ne serons pas impactés par ce changement de gestion en flux et non en stock,** (pour rappel en commission de février, je me souviens avoir entendu M. Laville dire par prudence qu'il se peut qu'il y ait un impact nous verrons)... Pourquoi cette phrase dite par Mme Borde n'est pas retranscrite,

Cordialement
Gery SKRZYPCZYK